



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2003
Français
Original: espagnol

Cinquante-huitième session

Point 92 de l'ordre du jour

**Questions de politique sectorielle : action préventive
et lutte contre la corruption et le transfert de fonds
d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine**

Lettre datée du 20 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous demander de bien vouloir faire distribuer, au titre du point 92 de l'ordre du jour de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, le texte ci-joint de la lettre datée du 16 octobre 2003 que M. Luis Cosenza Jiménez, Secrétaire d'État et membre du Cabinet présidentiel, a adressée à M. Peter Eigen, Président de Transparency International (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Manuel Acosta **Bonilla**



**Annexe à la lettre datée du 20 octobre 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Honduras
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 16 octobre 2003, adressée au Président
de Transparency International par le Secrétaire d'État
au Cabinet présidentiel du Honduras**

Le Gouvernement hondurien, que dirige depuis le 27 janvier 2002 le Président de la République Ricardo Maduro Joest, a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la corruption. Or, nous croyons comprendre que, dans son dernier rapport sur la manière dont la corruption est perçue dans différents pays, Transparency International indique que, selon des enquêtes effectuées dans notre pays, dont nous ignorons le contenu, la corruption y serait perçue comme inchangée, voire plus élevée que les années précédentes.

Bien que nous ne partagions pas ce constat, notre intervention n'est pas d'entamer une vaine polémique quant au contenu de votre rapport. Bien au contraire, nous souhaiterions vous demander d'envoyer dans notre pays une mission qui puisse nous conseiller sur les moyens de combattre efficacement la corruption et de changer la perception qu'en a la population. Vos conseils nous seraient des plus utiles pour mener à bien cette tâche difficile qu'est la lutte contre la corruption.

Afin que ladite mission puisse se rendre dûment informée dans notre pays, je me permets de vous signaler quelques-unes des mesures que nous avons prises pour renforcer notre action en matière de lutte contre la corruption :

1. Nous disposons depuis janvier 2002 d'une nouvelle Cour suprême de justice dont les 15 juges ont été choisis parmi une liste de 45 personnes proposée par un Conseil des nominations de la société civile. Ces magistrats sont nommés pour un mandat de sept ans, qui est normalement renouvelé, sauf décision contraire des deux tiers des membres du Congrès national. Cela permet de s'appuyer sur une Cour suprême beaucoup plus indépendante et professionnelle, celle-ci devenant du même coup un puissant allié dans la lutte contre la corruption;
2. Nous avons délégué une partie importante des achats et des passations de marché de l'État au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce qui garantit des procédures beaucoup plus transparentes et aide à lutter contre la corruption;
3. Nous avons engagé une société d'audit internationale pour qu'elle vérifie les procédures d'achat et de passation de marchés de l'exécutif. À ce jour, cette société a produit plus de 500 rapports d'audit, qui sont examinés par un conseil consultatif composé de représentants de la société civile, de la communauté des donateurs et du Gouvernement. Les rapports sont ensuite transmis à la Cour des comptes, qui prend, au besoin, les mesures requises par la loi;
4. Nous avons créé une nouvelle Cour des comptes, composée de trois magistrats nommés pour sept ans. Ce mandat, plus long que le mandat présidentiel, leur confère beaucoup plus d'indépendance qu'auparavant, et les rend beaucoup mieux à même de protéger le patrimoine public et de veiller à ce que les membres de la fonction publique agissent en toute intégrité;

5. Nous avons pris des mesures sans précédent pour lutter contre la fraude fiscale. La Direction générale des recettes a fermé plus de 800 entreprises qui n'avaient pas réglé l'impôt sur les ventes, comme l'exige la loi;

6. Nous avons transmis le projet de budget général de la République au Congrès national en temps opportun pour qu'il fasse l'objet d'un large débat avant approbation. Par la suite, nous lui avons, pour la première fois de notre histoire, présenté des comptes trimestriels, comme le prescrit la Constitution;

7. La Cour suprême de justice a mis fin à la pratique consistant, dans le cas des adjudications judiciaires, à permettre aux juges de désigner les avocats auxquels était confiée la procédure d'adjudication. Désormais, les avocats sont choisis par l'entreprise ou le particulier qui demande l'adjudication, ce qui a éliminé une autre source de corruption;

8. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour appuyer les travaux du Conseil national de la lutte contre la corruption, qui a précisément été créé pour renforcer l'action menée dans ce domaine.

Nous sommes convaincus que les mesures que nous avons adoptées ont eu pour effet de réduire la corruption; même des progrès sont toujours possibles. C'est pourquoi nous nous permettons de nous adresser à vous, dans l'espoir que votre connaissance de la question et des pratiques que d'autres pays ont adoptées avec succès vous permettra de nous aider dans cette tâche.

Dans l'attente de votre réponse, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout ce qui pourrait assurer le succès de votre visite.

Le Secrétaire d'État au Cabinet présidentiel
(*Signé*) Luis Cosenza **Jiménez**
